



VILLE D'AUBY – DEPARTEMENT DU NORD
Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 22 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le quinze juin, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christophe CHARLES, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Christophe CHARLES, Franck VALEMBOIS, Mathilde DESMONS, Abdelmalik SINI, Marie-José FACQ, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Bernard CZECH, Chantal WAGON, Georges LEMAITRE, Brahim NOUI, Rudy CARLIER, Djamel BOUTECHICHE Arlette PLOUVIN, Françoise PLATEAU, Monique MARLAIRE, Yves VALIN, Corinne DESPREZ, Dorothee LORTHIOS, Christophe LOURDAUX, Marie-Pascale SALVINO, Jean-Pierre LESAGE, Annick BARTKOWIAK, Freddy KACZMAREK, Carine FIEUW, Bernard GORA
Absents ayant donné procuration : Bernard MOREL à Dorothee LORTHIOS, Laurent JOVENET à Christophe CHARLES
Absente : Séverine LASNEAU

Madame Mathilde DESMONS a été désignée secrétaire de séance

22 - CESSION A 1 € DANS LE CADRE DU PROJET DE GIRATOIRE PRES DE L'IMPRIMERIE NATIONALE

Monsieur SZYMANEK fait part à l'assemblée que le département du Nord porte un projet d'aménagement d'un giratoire et d'un cheminement doux le long de la RD 120. Le giratoire permettra de sécuriser l'accès au site de l'imprimerie nationale et de réfectionner l'accès au site de Logista.

Le projet de giratoire s'étend sur une partie de la parcelle communale B 4842. A ce titre, s'agissant d'un projet d'intérêt public, le Département du Nord souhaite se porter acquéreur pour 1 € d'une partie de cette parcelle pour une surface d'environ 173 m².

Considérant que les frais d'acquisition et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur.

Considérant l'avis du domaine du 06 juin 2023 estimant la valeur vénale à 2 600 €.

Considérant l'avis favorable de la Commission Urbanisme du 08 juin 2023 et la préférence pour la rédaction d'un acte administratif par les services du Département,

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver la cession de ce terrain à 1 euro symbolique, les frais notariés et frais de géomètre à la charge de l'acquéreur. Les crédits seront inscrits au budget correspondant ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit acte ainsi que l'ensemble des documents nécessaires ;
- de confier la rédaction de l'acte aux services du Département.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la cession de ce terrain à 1 euro symbolique, les frais notariés et frais de géomètre à la charge de l'acquéreur. Les crédits seront inscrits au budget correspondant ;

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit acte ainsi que l'ensemble des documents nécessaires ;

Décide de confier la rédaction de l'acte aux services du Département.

La Secrétaire de Séance



Mathilde DESMONS

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le **27 JUIN 2023**

Le Maire,



Christophe CHARLES

Pour copie conforme,
Le Maire



Christophe CHARLES

Christophe CHARLES